

Depuis le 1er décembre 2016, la commune de Lanrivoaré est déchargée de la gestion des demandes de Cartes Nationales d'Identité

Les demandes de CNI et passeports sont effectuées par une instruction sécurisée et dématérialisée

Les communes du secteur habilitées à l'enregistrement des demandes CNI et passeports **sur RDV uniquement** sont :

- Mairie de Saint-Renan - 02 98 84 20 08
- Mairie de Ploudalmézeau - 02 98 48 10 48
- Hôtel de Ville de Brest ou mairie de quartier (Bellevue, Brest-Centre, Europe, Lambézellec, Quatre Moulins, Saint-Marc, Saint-Pierre)- 02 98 00 80 80

Pour gagner du temps au guichet, un formulaire de pré-demande en ligne est disponible sur le site :

<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Cette pré-demande en ligne remplace le dossier papier. Cette démarche est facultative.

Le dossier papier reste disponible en mairie de domicile

4 étapes pour effectuer une demande de carte nationale d'identité

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Je note le numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je m'adresse à l'une des mairies équipées d'un dispositif de prise d'empreintes.
- Je rassemble les pièces justificatives et me présente au guichet de la mairie pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité/passeport dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Cette plaquette d'information a été élaborée par le service état civil de la commune de Lanrivoaré et disponible en ligne sur notre site internet :

www.lanrivoare.fr

**Mairie de Lanrivoaré
1 Place de l'Eglise
29290 LANRIVOARÉ
02.98.84.24.75**



Renouveler ses papiers
d'identité

Les pièces à fournir





Demande de Carte Nationale d'Identité

Durée de validité majeur : 15 ans

Durée de validité mineur : 10 ans

Pièces à produire :

- 2 photos d'identité identiques et récentes (ne pas les découper) format 35 x 45 mm ;
- 1 justificatif de domicile de moins d'1 an (facture téléphone, eau, EDF, GDF, remboursement sécu ou msa) au nom du demandeur ;
- Connaître sa taille, les nom, prénom(s), date et lieu de naissance de ses parents ;
- 25 € en timbres fiscaux en cas de perte ou vol de la précédente carte ;
- Si 1^{ère} demande de carte nationale d'identité sécurisée: Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois;

En complément, pour les mineurs :

- Livret de famille
- Autorisation parentale à remplir sur le CERFA dans le cas où la personne est mineure
- Les enfants âgés de 13 ans et + doivent être présents pour la prise d'empreinte

Cas particuliers :

- Pour les femmes souhaitant indiquer leur nom d'épouse, un extrait d'acte de naissance portant mention du mariage, ou extrait d'acte de mariage ;
- Pour la **femme divorcée** : jugement de divorce pour le changement de nom
- Pour les femmes souhaitant la mention "veuve", fournir l'extrait d'acte de décès de leur mari ;
- Pour le **majeur habitant chez les parents** : attestation de domicile des parents
- Pour les **personnes nées à l'étranger** : certificat de nationalité
- Pour les enfants dont les parents sont divorcés, la copie du jugement de divorce.

Validité de la carte nationale d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures est passée de 10 à 15 ans.

Cet allongement de 5 ans concerne à la fois :

- les nouvelles CNI délivrées à partir du 1er janvier 2014,
- les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'implique aucune démarche particulière de la part des usagers, la date de validité inscrite sur le titre n'étant pas modifiée.



Demande de Passeport

L'intéressé doit obligatoirement être présent lors du dépôt du dossier ainsi que pour le retrait de son passeport.

Durée de validité : 10 ans

Pièces à produire :

- 2 photos d'identité identiques et récentes (fond clair : le fond blanc est interdit), de face, tête nue, 35x45 mm (les photos scannées ou numérisées sont refusées)
- Un justificatif de domicile récent de moins d'un an
- L'ancien passeport OU déclaration de perte ou de vol
- L'extrait ou la copie intégrale de votre acte de naissance récent de moins de 3 mois (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Un document officiel avec photo vous permettant de justifier votre identité
- Un timbre fiscal de 86 € pour les personnes majeures (durée de validité : 10 ans), 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans ou 42 € pour les mineurs de 15 à 18 ans (durée de validité : 5 ans).